

**- EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
24 - DORDOGNE

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

18 novembre 2021

Date d'affichage :

09 décembre 2021

Objet

N°34/2021
Taxes Ordures
Ménagères

De la commune de BIRON

Séance du 03 décembre 2021 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. DESMAISON Bruno

Étaient présents :

DESDMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien - RIVAUD Vincent - VEYSSIERES Sylvie - CAILLER Sébastien - GROULT Philippe - HO THAM KOUIE Sandra - MATTERA Marc - RAMALHO Irène -
Absent excusé : VERRY Gilles

Secrétaire de séance :

M. CAILLER Sébastien

Monsieur le Maire rappelle que la commune est redevable de la taxe ordures ménagères pour les logements communaux.
Il propose de répartir la part au locataire de logements communaux.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Accepte de répartir le montant de la taxe d'ordures ménagères entre les locataires.
- Fixe le montant à 108 € pour chaque locataire.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 09 décembre 2021.

Publié ou notifié le 09 décembre 2021.

Fait à BIRON, le 09 décembre 2021

Le Maire

